

CHRONIQUE MUNICIPALE.

SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Si les leçons de l'expérience n'étaient pas le plus souvent perdues pour ceux auxquels elles devraient profiter, si chaque individu tirait parti de ses propres observations, on arriverait à se convaincre de l'exactitude de ce fait, que les principales conditions de santé pour l'homme consistent dans la pureté et la libre circulation de l'air qu'il respire ; que, dès-lors, les lieux où il habite doivent être maintenus dans un état constant de propreté, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

A la rigueur, les habitants des campagnes, dont les travaux s'exécutent en plein air, qui ne sont exposés à aucun des dangers qu'entraîne après elle une trop grande agglomération d'individus sur un même point, peuvent être moins sévères que ceux des villes sur les conditions de salubrité et de propreté dans l'intérieur des habitations. Mais, dans les cités, dans les grands centres manufacturiers surtout, qui renferment tant de germes destructeurs, tant de causes de dégénérescence, chacun devrait sentir la nécessité d'une observation rigoureuse des règles les plus simples et les plus élémentaires en matière d'hygiène. Malheureusement, ce qui devrait être n'est pas, au contraire, et la vérité historique nous force à dire que notre ville, entr'autres, laisse considérablement à désirer sous ce rapport.

Toutefois, s'il peut être permis (et nous le contestons) aux individus pris isolément de s'affranchir pour eux des obligations naturelles qu'exige le soin de leur santé, cette tolérance serait plus qu'une faute ; elle serait un crime de la part des hommes appelés par la confiance du pays à la direction de ses affaires. Devant le salut suprême